

Lubrifiant synthétique spécial pour boîtes de vitesses à carter séparé ainsi que pour les transmissions par cardan et ponts de quads et SSV.

PERFORMANCES

API GL-4 & GL-5 LS : Normes pour engrenage fonctionnant dans des conditions de vitesses et de charges modérées à sévères avec pression modéré jusqu'à extrême pression avec le glissement limité.

AVANTAGES

Le lubrifiant PROPULS GEAR possède une additivation spéciale qui lui confère des propriétés extrême pression très élevées répondant aux normes API GL-4 et GL-5 LS, permettant son utilisation dans toutes les boîtes de vitesses mécaniques les cardans et ponts, y compris celles équipées de métaux cuivreux (action non corrosive).

APPLICATIONS

Lubrifiant étudié pour les ponts avec ou sans glissements limités et transmissions à cardan, les boîtes de vitesses séparées et les transmissions de scooter.

PROPULS GEAR possède comme propriétés :

- ✓ résistance aux cisaillements accrus
- ✓ protection de la transmission à basse température
- ✓ indice de viscosité élevé favorisant un passage aisé des vitesses
- ✓ convient pour les ponts autobloquants à glissement limité (quads, SSV).

Caractéristiques	Méthodes	Unités	Valeurs
Viscosité cinématique à 40 °C	ASTM D7042	mm ² /s	98.1
Viscosité cinématique à 100 °C	ASTM D7042	mm ² /s	15.9
Indice de viscosité	ASTM D2270	-	174
Point d'écoulement	ASTM D97	°C	-42
Point d'éclair VO	ASTM D92	°C	>190

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : IV-IGOL048-2212
Date d'édition : 02/12/2022

